

Extrait des délibérations du Conseil Général

DOSSIER N° 13 - SCHÉMA ENFANCE 2011-2016

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-3, L.312-1, L312-4 et L 312-5,

VU le rapport n° 13 de Monsieur le Président du Conseil Général du 23 juin 2011,

SUR la proposition de M. BONHOMME, rapporteur,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – Le schéma départemental enfance de Loir-et-Cher 2011-2016, ci-joint, est adopté.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Général
certifie que le présent acte a été :

Reçu à la Préfecture le : 30/06/2011
Affiché : 01/07/2011
Notifié le : 00/00/0000

Et est exécutoire le : 01/07/2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Maurice LEROY